

Strasbourg, le 28 janvier 2021

## Compte rendu de l'audio conférence du 28 janvier 2021

**L'état des lieux** dans le Bas-Rhin du jour : Sur 1359 agents recensés

- nombre d'agents présents : 842
- nombre d'agents absents : 218
- nombre d'agents vulnérables en ASA : 6
- nombre d'agents en septaine : 4
- nombre de télétravailleurs : 287 agents dont 44 nomades (25%)

540 agents ont télétravaillé au moins 1 jour cette semaine (soit 48 %)

Ces 5 derniers jours, le département a connu 3 nouveaux cas de COVID, soit 75 depuis le début de la pandémie.

### **Situation sanitaire :**

Deux sites ont été obligés de fermer leur porte pour raison COVID.

La trésorerie de Drusenheim fermée le 20 janvier vient de rouvrir après que les tests effectués sur nos collègues se soient révélés négatifs.

La trésorerie de Schiltigheim a du être fermée le 26 janvier suite à 3 cas positifs. Les résultats définitifs de l'ensemble des personnels seront connus vendredi 29 janvier. Un nettoyage approfondi a été effectué sur tout le site.

**Dans cette épreuve, il convient de noter la réaction responsable de tous nos collègues de la trésorerie, du SIP et du SIE qui ont su prendre la mesure de la situation, et éviter que le mal se propage à l'ensemble du centre, ce qui a permis une décision de fermeture partielle de la part du médecin de prévention.**

Signalons qu'ils viennent par ailleurs de faire l'objet d'un incident avec un usager récalcitrant refusant de se plier aux règles sanitaires ce qui a nécessité l'intervention de la police et entraîné le dépôt d'un signalement.

La direction informe qu'au niveau national, la situation du télétravail est au même niveau qu'au mois d'août, donc au niveau local nous devons mieux faire. Suite à l'évolution de la pandémie, de nouvelles mesures de distanciation vont être annoncées, dont la nécessité d'un écart de 2 mètres entre personnes ne portant pas de masque. Ce rappel concerne surtout les situations de restauration collective, à la cantine ou directement sur le lieu du travail.

**Plan de vaccination en interne à la DGFIP :**

pas de nouvelles, mais il est impossible de disposer d'une quelconque priorité.

**Reconfinement :**

En tout état de cause et en cas de nouveau confinement, il y aura continuité de nos missions dans tous les domaines, sans définition de tâches prioritaires.

**Centre de contact :**

La question concernait la prime de mobilité. La direction a rappelé les principes ; changement d'affectation suite à restructuration et suivi d'un cursus de formation. Si ces deux obligations conditionnent le versement, la direction a reconnu que la situation ne s'oppose pas au versement d'une avance.

**Gestion des congés :**

Des agents ont fait remonter auprès des OS, le fait que des chefs de service réclament des plans de congés bien antérieurs à leur prise éventuelle.

**Cette question n'est pas nouvelle, qui met en balance les nécessités de service et les impératifs personnels de nos collègues, qui souvent doivent tenir compte des obligations et besoins de leurs proches.**

**L'exercice nous paraît d'autant plus illusoire, quand la période que nous traversons nous rappelle la futilité de certaines prévisions.**

**Il nous apparaît que, au contraire de la volonté d'arrêter un plan – terme même qui contient une charge de contrainte – il est préférable de présenter à ses collaborateurs-trices, les charges qui vont s'imposer au service à telle ou telle période, et définir ensemble les possibilités de partage du travail, et de les arrêter sur des bases saines avec le consentement de tous.**

**L'expérience montre que nos collègues sont des agents tout à fait responsables et soucieux de la bonne marche de leurs services.**

**Questions diverses liées à la situation sanitaire :**

Situation administrative des parents en cas de fermeture d'école ou crèche :

Les agents contraints de garder leurs enfants ont la possibilité d'assurer la garde à domicile sur production de justificatif au service RH. Ils continuent leur activité à distance s'ils sont équipés pour le télétravail, ou sont mis en « ASA autres situations » si défaut d'équipement.

Concernant le jour de carence, les dispositions mises en place dernièrement par décret s'appliquent. Sur la période du 10/01/21 au 31/03/21, le jour de carence est supprimé en cas d'infection COVID constatée donnant lieu à un arrêt maladie. Les agents cas contacts ou symptomatiques doivent s'isoler et se déclarer sur la plate forme AMELI. Ils sont en télétravail si équipés ou en ASA jusqu'à résultat des tests.

Concernant nos collègues classés agents vulnérables, il n'y a pas eu de changement depuis novembre.  
Pour rappel, les conjoints des agents vulnérables ne bénéficient pas d'un régime d'ASA particulier.

### **Questions matérielles :**

Téléphones portables : 50 appareils ont été reçus. Les livraisons devraient continuer sans problème compte tenu du type d'équipement.

Ordinateurs portables : la direction est toujours dans l'attente de la livraison de 229 matériels qui a pris beaucoup de retard.

Dans l'immédiat, compte tenu des campagnes à venir, ces équipements concerneraient en priorité les SIP.

Autres équipements (dont « doubles écrans ») : nos collègues informaticiens sont en phase de recensement des besoins, et par ailleurs sont intégralement mobilisés par l'installation des portables et les travaux liés aux nouvelles restructurations.

La CFTC Drfip 67 est à votre écoute et répond à vos questions.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter la permanente régionale

Sandra Périn : [sandraperincftc@gmail.com](mailto:sandraperincftc@gmail.com) 07.69.15.92.36